La vie autrefois

Chacun de nous, jeune ou vieux, sentimental ou cynique, généreux ou cupide, est curieux des façons de vivre de nos ancêtres. Il m'est souvent arrivé d'être invité à pénétrer dans la maison de tel ou tel de nos concitoyens qui voulait me « faire voir » quelque chose qu'il avait découvert dans son galetas ou sa cave ou qui aurait voulu savoir quelle personne, quelle notabilité, quel grand seigneur peut-être avait habité sa maison actuelle. C'est pour satisfaire ce besoin de savoir que j'ai entrepris de rechercher le nom et la profession de ceux qui avaient vécu, aimé, souffert, dans ces lieux-mêmes où nous vivons à notre tour. J'ai compulsé pour cela le cadastre de 1670 qui n'est pas un plan, mais une description de chaque maison avec ses confronts. C'est dire que la tâche n'est pas aisée et c'est pourquoi je me limiterai cette année aux rues de la **Pélisserie** et de **Rodanèze**. Cette chronique se poursuivra tout au long des années suivantes si elle intéresse nos adhérents.

QUI HABITAIT VOTRE MAISON EN 1670 ?

1°) RUE DE LA PELISSERIE (tendant de la Place à la Porte du pré).

M. Le Hénaf Hôtel du Commerce	— Pierre PERDUCAT dit Dubuisson, hoste, c'est-à-dire aubergiste. (maison reconstruite) et Pierre RIVIERE, cordonnier.
M. Degoulanges « Ex PetitPassage »	— Ancien corps de garde de la Porte du Pré. (Maison reconstruite).
Mme Féral	— Jacob BOSC, corratié (corroyeur ?)
M. et Mme André Aliès	— 1. Magdeleine et Ester de VIALARS 2. Jean PICAL, Marchand. (Maison reconstruite fin XVIIIe, début XIXe)
M. Négrier et M. Lhuissier	— Jean CAVANHAC, marchand.
M. Eche	— Pierre MANHAU, cordonnier.

Mlles Tignol	— Jean PELOY, peigneur de laine et Michel VIBAL, geolier (gardien de prison).
M. Carvalho	— Joseph BARDON, advocat (partie Nord) David CHASAL, chirurgien (côté Sud)
Mme Verdeille et M. J. Roussennac	— Jean PHILIPPI, notaire.
M. Pérégo	— Jean LACOSTE, menuisier (partie Nord) et Jean CHARLES, marchand, (partie Sud), l'un des plus gros propriétaires de la juridiction, (70 articles au cadastre).
M. Delort	— Henry de BEAUGRAND, sieur de la Martinière.
Ancien **Prince Noir**	— Jean-Jacques MARET, bourgeois.
Mlle Alice Puech	— Pierre MORDAGNE, brodeur.
M. R. Viguié	— Pierre DUFAURE, apothicaire.
M. L. Serres	— Anthoine VIALARS, bachelier ez droits.
M. Misrahi	— Guillaume de VILLENEUVE, advocat.
M. Tournon	— Jean FALGAYRAS, praticien.
M: R. Pégard	— Jacques ALAUZET, marchand.
M. Muratet	— David POMIES, marchand et Daniel MORDAGNE, marchand, et boutique de Jean CHARLES.
M. Mur	— Jacques MORDAGNE, advocat.

2°) PLACE PUBLIQUE (Côté Nord)

M. Brandela	— Jean AYMAR, advocat et Jean PENAVAYRE, marchand, aussi l'un des plus gros propriétaires de la juridiction.
M. Delpech	— Benjamin TREPSAC, chirurgien, et Durand MOREL, tailleur.
Café Aliès	— Abel VIEUSSEUX, orfèvre (fils).

3°) RUE DE RODANÈZE.

M. Lagarrigue	— Daniel VIEUSSEUX, orfèvre (père).
M. Morra	— Jean LADEVEZE, marchand.
M. Noël	— Georges Thimoléon DUPIN, Conseiller du Roy en la Cour des Aides de Montauban.

M. Cavaillé	— Anthoine SALLES, Cordonnier.
M. Valade et **M. Delmas**	— Anthoine de BARTHELEMY, ptocureur des Gabelles.
M. Font et **M. Malvy**	— Anthoine CHARLES, l'un des plus gros propriétaires de la juridiction.
M. P. Bayrou	— Jean CANITROT, Conseiller en la cour de l'Edit à Castres.
M. Souiri et **Mme L. Andrieu**	— Couvent des Cordeliers.
M. A. Guilhem	— Boutiques dépendant du Couvent des Cordeliers.

L'examen attentif du tableau ci-dessus est instructif. Il y a 300 ans, Saint-Antonin était une vraie ville avec ses nobles, ses riches bourgeois, ses riches marchands, ses nombreux hommes de loi et de justice, et ses chirurgiens et ses apothicaires. Tout ce « beau monde » habitait les riches maisons des « grandes artères », cependant que le petit peuple vivait dans les ruelles. Ainsi, dans ce même quartier, la rue de la Bride et les ruelles afférentes étaient surpeuplées de petits artisans, cloutiers, tailleurs, corroyeurs et de brassiers.

Cette ségrégation sociale se retrouvait dans l'administration municipale, toute entière entre les mains des notables et à laquelle le peuple n'avait aucune part. Les 4 consuls et les 20 conseillers de ville se choisissaient entre eux, si l'on peut dire. La charge de consul était d'ailleurs très convoitée, non seulement pour les prérogatives honorifiques qu'elle conférait, mais aussi pour le pouvoir réel et les avantages matériels importants qui y étaient attachés. Chaque consul recevait une indemnité de robe consulaire et le défraiement de tous les frais occasionnés par le service de la communauté : temps perdu, voyages, repas... En outre, chaque événement marquant était l'objet d'agapes substantielles, servies par l'un des aubergistes de la ville et mises au compte de la communauté.

La désignation, la « faction », des nouveaux consuls, le premier dimanche de septembre, était l'une, et non la seule, de ces occasions. Voici la facture de l'aubergiste Rieussec dit Janetin qui servit le repas consulaire de l'an 1693. (On a respecté l'orthographe).

ESTAT DE LA DEPANCE FAITE PAR MESSIEURS LES CONSULS LHORS DE LA FACTION DES CONSULS LE 20 7BRE 1693

Premièrement pour du pein	2 liv. 10 s.
Pour du vin	4 liv.
Pour deux pates	4 liv 10 s.
Pour deux pieds de veau de lait	2 liv. 10 s.
Pour deux membres (?)	1 liv 10 s.
Pour deux plates de dobe	2 liv.
Pour cind dindons	5 liv.
Pour huit peres poletz	4 liv. 16 s.
Pour neuf peres pigons	2 liv. 10 s.
Pour deus ragous	0 liv. 15 s.
Pour ung plat de rideveau	0 liv. 15 s.
Pour deux salades	0 liv. 10 s.
Pour deux plates de figues	0 liv. 5 s.
Pour de musquatz ou pabies (?)	0 liv. 10 s.
	32 liv. 12 s.
Plus payé aux servates	0 liv. 5 s.
Payé aux sergens	1 liv.
Pour vin du dine du 21 dudit	2 liv. 10 s.
Pour pain soupe ou muscatz	2 liv.
Plus pour les gataus payé	2 liv. 8 s.
Plus pour la dragée	6 liv. 8 s.
	45 liv. 16 s.
Plus est deu aud. Janetin plusieurs repas par eux faitz avec les sieurs Brugere, pecholier et pomies, lhors quilz fezoit le travail de lestimation des maizons la somme de unze livres cy	11 liv. s.
	56 liv. 16 s.

Sieurs pierres CASSAING et Jean parra nos boursiers bailhes et delivres a Jean Rieussec Janetin hoste la somme de cinquante six livres setze sols que luy est deue pour le compteu au Rolle sus Ecrit et en rapportant le prezant mandement aquitté lad. somme de cinquante six livres setze sols vous sera passée dans cos compts fait à Saint Anthonin ce 21 7bre 1693.

BERRY mayre RAFFY consul

NOTA. — Toute facture était endossée d'un ordre de paiement signé du premier consul. A partir de 1692, le premier magistrat de la commune devient le Maire, office nouvellement créé par Louis XIV et que l'on achetait. BERRY est donc le premier maire de St-Antonin.